Yves Michaud

# LA VIOLENCE

*Dixième édition mise à jour*
*44e mille*

Que sais-je?

## À lire également en *Que sais-je ?*

*COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT*

Bruno Tertrais, *La Guerre*, n° 3866.
Marie-France Hirigoyen, Loïc Lerouge, *Le Harcèlement moral au travail*, n° 3995.
Nicole Catheline, *Le Harcèlement scolaire*, n° 4038.
Liliane Daligand, *Les Violences conjugales*, n° 4052.
Frédéric Encel, *Les 100 mots de la guerre*, n° 4192.
Charlotte Buisson, Jeanne Wetzels, *Les Violences sexistes et sexuelles*, n° 4231.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-13-089938-9
ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1re édition : 1986
10e édition mise à jour : 2026, octobre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2e DB, 75015 Paris

CHAPITRE PREMIER

# Définir la violence ?

## I. – Le sens des mots

Les dictionnaires définissent la violence comme :

*(a)* le fait d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation ;
*(b)* l'acte par lequel s'exerce la violence ;
*(c)* une disposition naturelle à l'expression brutale des sentiments ;
*(d)* la force irrésistible d'une chose ;
*(e)* le caractère brutal d'une action.

Le terme « violence » désigne ainsi, d'un côté, *des faits et des actions*, ce que nous appelons des « violences », d'un autre une *manière d'être* de la force, du sentiment ou d'un élément naturel – qu'il s'agisse d'une passion ou de la nature. Dans le premier cas, la violence s'oppose à la paix ou à l'ordre. Dans l'autre, elle s'oppose à la mesure.

Le mot « violence » vient du terme latin *vis* qui signifie force, vigueur, puissance, violence, usage de la force physique, mais aussi quantité, abondance, ou caractère essentiel d'une chose. Le cœur de signification du mot *vis* est l'idée de force – et, plus particulièrement, de force vitale.

Au sens le plus courant, la violence renvoie à des comportements et des actions physiques. Elle consiste dans l'emploi de la force contre quelqu'un avec les dommages physiques que cela entraîne. Cette force prend le caractère de violence par rapport à des normes. Le problème est que

les normes, ou du moins beaucoup d'entre elles, varient historiquement et culturellement. Il y a donc des faits que nous nous accordons tous pour considérer comme violents (la torture, le meurtre, les coups), et d'autres sur lesquels les sensibilités et les avis diffèrent. La violence au sein de la famille contre les femmes ou les enfants a été longtemps considérée comme normale – ce n'est plus le cas. La violence routière ou celle des conditions de vie en prison est une découverte récente aussi. Les violences psychologiques font aujourd'hui l'objet d'une sensibilité aiguë, si bien qu'on en oublie un peu les violences physiques.

## II. – Le point de vue juridique

Les juristes (le législateur, c'est-à-dire celui qui fait la loi, et ceux qui ensuite l'appliquent) ont besoin de définitions précises pour identifier les faits, incriminer à juste escient et proportionner les peines.

La majorité des atteintes à la personne humaine ne sont donc pas appelées violences. Elles sont appréhendées sous des catégories qui permettent de distinguer les formes de violence, leur gravité, l'intention qui a présidé à l'action. Ainsi de l'homicide volontaire ou involontaire, avec circonstances aggravantes ou atténuantes, du viol, des coups et blessures, des actes de barbarie, de la maltraitance à enfant, etc.

Ce que nous appelons proprement violences était traité de manière assez générale dans les articles 309, 310 et 311 du Code pénal ancien (en vigueur jusqu'en 1994) sous la rubrique « Coups, violences et voies de fait ». Le nouveau Code pénal en traite d'une manière élargie et détaillée sous le chapitre des atteintes à la personne humaine (articles 221-1 à 228-1), allant du meurtre et de l'assassinat jusqu'aux atteintes de toutes sortes à l'intégrité physique ou

psychique de la personne. L'évolution du droit pénal est allée dans le sens de l'élargissement des incriminations et de la définition de leur détail, en rapport avec l'évolution des comportements et des techniques.

Il n'y a pas infraction dans les violences que les sportifs s'infligent au rugby ou dans les arts martiaux, si du moins les joueurs suivent les règles. L'évolution va toutefois dans le sens d'un encadrement de plus en plus strict des comportements. De même, la violence de l'acte chirurgical doit faire l'objet d'un consentement explicite du patient.

Le Code pénal ancien (art. 186) réprimait les violences sans motif légitime de la part des fonctionnaires responsables de l'ordre public, en posant qu'il n'y a pas violence dans le cas de l'emploi proportionné de la force publique. Le nouveau Code pénal (art. 122-4-1) a restreint cet emploi par le fonctionnaire à « un usage absolument nécessaire et strictement proportionné de son arme dans le but exclusif d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis, lorsque l'agent a des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable au regard des informations dont il dispose au moment où il fait usage de son arme ». Nombre d'interventions de maintien de l'ordre sont ainsi devenues juridiquement compliquées, parfois impossibles et, de toute manière, objets de contestations.

## III. – Méthodologie de définition de la violence

Les évolutions de normes et les variations de sens rendent difficile la comparaison des niveaux de violence entre les sociétés, entre les catégories sociales, ou d'époque à époque.

On aimerait disposer d'une définition « objective » de la violence permettant d'appréhender toutes les formes de violence, quelles qu'elles soient et quel que soit le jugement porté sur elles. D'où le choix fréquent d'une définition en termes d'atteintes physiques aux personnes et, éventuellement, aux propriétés : le décompte des faits en est simplifié et les comparaisons statistiques sont faciles.

La critique que l'on peut faire à de telles définitions est qu'elles considèrent uniquement des actes de violence aux effets visibles. Or, la violence n'est pas forcément évidente. Elle peut être insidieuse, comme le suggèrent les notions de « harcèlement moral » ou d'« emprise ». Il faut aussi tenir compte des « états de violence » où interviennent de multiples acteurs et une organisation administrative de la violence (la machine judiciaire ou policière, le monde concentrationnaire, l'« Organisation »). De même, il faut distinguer les modes de production en fonction de la nature des instruments utilisés. Ce n'est pas la même chose de tuer à coups de machette, de fusiller, de signer un ordre d'exécution, de bombarder, de signer un ordre de bombardement ou de déportation. Les progrès technologiques récents vont dans le sens d'une violence produite indirectement avec des moyens de plus en plus « propres » qui suppriment le contact direct en multipliant le nombre d'intermédiaires et les dispositifs techniques. À quoi s'oppose la décapitation d'un otage avec un couteau de cuisine.

La distribution temporelle de la violence est un autre caractère essentiel. La violence peut être instantanée ou graduelle ; elle peut même être insensible. On peut créer des conditions de famine pour faire fuir une population ou la décimer, faire disparaître un adversaire, l'écarter progressivement de la vie sociale et politique par une série d'interdictions professionnelles et administratives.

Les atteintes aussi peuvent être de nature très différente : atteintes physiques plus ou moins graves, atteintes psychiques et morales plus difficiles à circonscrire mais réelles (traumatismes psychiques, humiliations, emprise), atteintes aux biens, atteintes aux appartenances culturelles, en particulier aux croyances religieuses.

La question présente à l'arrière-plan de toutes ces questions est celle des contours de la personne, qui ne se limite pas à la seule individualité physique et varie avec les cultures.

Le problème est toutefois que, en élargissant ainsi la notion de violence, on perd l'objectivité au moment même où on croit la toucher. La famine, la sous-nutrition, l'absence de soins s'inscrivent dans des situations de domination qui concernent tous les aspects de la vie sociale et politique. De fil en aiguille, état de violence devient synonyme de domination et d'oppression. De même, la diversité des atteintes possibles risque de mener à l'affirmation que finalement « tout est violence » et qu'il n'est pas moins grave d'entraver un prisonnier que de lui trancher la gorge.

## IV. – Violence, chaos, désordre

Il est évident que la violence ne peut être appréhendée indépendamment de critères et de normes. Ceux-ci sont institutionnels, juridiques, sociaux, parfois même personnels – selon la sensibilité, la vulnérabilité physique, la fragilité psychologique ou l'histoire passée de chacun.

Cette importance des normes se retrouve dans l'élément de chaos, de déchaînement, de transgression qui fait le caractère indéfinissable de la violence. On touche alors à un autre aspect, non plus factuel mais métaphysique.

Beaucoup d'auteurs classiques, par exemple Georges Sorel ou Hannah Arendt, ont consacré des livres entiers à

la violence sans jamais la définir. Sorel se borne à dire que la violence de la grève générale « comporte la conception d'un bouleversement irréformable ». Arendt parle, pour sa part, de l'élément d'imprévisibilité totale que nous rencontrons à l'instant où nous approchons de la violence.

La violence est ainsi assimilée à l'imprévisible, au dérèglement absolu. Elle enveloppe l'idée d'un écart absolu par rapport aux normes et aux règles qui régissent les situations. Comment définir ce qui n'a ni régularité ni stabilité, un état inconcevable où, à tout moment, tout (et n'importe quoi) peut se produire ?

En tant que transgression de l'ordre, la violence fait alors entrevoir la menace de l'imprévisible. Dans un monde stable et régulier, elle introduit le dérèglement et le chaos. Le mot « violence » nomme une situation comparable à l'état de nature selon le philosophe anglais Hobbes, où règne la guerre de tous contre tous. Cet élément d'imprévisibilité se retrouve aujourd'hui en partie dans l'idée d'insécurité, souvent associée à « la montée de la violence ». Le sentiment de l'insécurité correspond à la croyance, fondée ou non, que l'on peut s'attendre à tout, que l'on ne peut plus être sûr de rien dans la vie quotidienne.

Ce qui conduit à un des aspects essentiels de la notion : son aspect performatif. Un énoncé ou une expression a une valeur performative lorsque, en les prononçant, on accomplit une action. Le cas le plus connu est celui du « oui » qui scelle le mariage. De manière analogue, caractériser quelque chose comme violence, c'est lui attribuer une valeur et esquisser des actions. À travers elle, on agite une menace, dénonce un péril ou, à l'inverse, on fait l'éloge d'une rupture ou d'une transgression.

Ce qui explique les importants changements de contenu de la notion dans les années récentes. Dans les années 1960, on vit se développer un culte de la violence révolutionnaire qui représentait la rupture avec l'ordre de la société

bourgeoise. Dans les années 1970, la violence prit plutôt le sens de criminalité et d'insécurité. Les années 1980 furent celles de la délinquance et des émeutes urbaines ; les années 1990, celles du terrorisme. Aujourd'hui, le terrorisme demeure au premier plan, mais la violence des cités, la violence à l'école, la violence domestique ou conjugale, les violences sexuelles, le harcèlement psychologique ont encore plus d'importance.

En fait, la présence du thème de la violence dans les discours politiques ou dans les préoccupations de l'opinion publique est le symptôme des évolutions sociales et, plus encore, des peurs collectives.

L'évolution de ce que recouvre le thème de la violence est un bon indicateur de la situation sociale et de la manière dont elle est vécue. Elle correspond aux changements de la sensibilité, mais aussi à l'évolution du contrôle social. La sensibilité croissante aujourd'hui aux « incivilités », à la violence à l'école, au sein du couple, au travail, au harcèlement moral ou sexuel, à la violence du fanatisme religieux… dit cette double évolution des faits, des représentations qu'on en a et des évaluations qu'on en fait.